

Délai supplémentaire pour obtenir l'aide exceptionnelle

Durant la période estivale, l'aide exceptionnelle offerte par la municipalité aux enfants libercourtois scolarisés en classe maternelle et élémentaire pour l'année 2019-2020 a été distribuée aux parents.



**Avez-vous
récupéré votre
carte cadeau
offerte par la
municipalité ?**

**RDV chaque lundi de 14h à 15h en
mairie jusqu'au 12 octobre
et le samedi 5 septembre de 9h à 12h**

Plus d'information sur le site internet www.libercourt.fr
et sur www.facebook.com/ActuLibercourt



En cette période, tous les parents n'ont pas eu la possibilité de la récupérer et c'est dans cette optique que la municipalité a décidé d'accorder un délai supplémentaire.

La distribution par les élus aura lieu chaque lundi de 14h à 15h en mairie jusqu'au 12 octobre et le samedi 5 septembre de 9h à 12h afin de retirer votre aide exceptionnelle.

Nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire et nous vous invitons à apporter un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi que votre livret de famille.

Les décisions prises pour endiguer la crise sanitaire ont eu des conséquences lourdes sur les conditions de vie des foyers libercourtois. Les mesures de confinement ont confronté certains à une perte de revenus due à un chômage partiel, à une baisse voire un arrêt total d'activités.

De plus, la fermeture des écoles à partir du 14 mars vous a occasionné des dépenses supplémentaires avec une scolarisation à domicile.

Compte-tenu de ces éléments, vos élus ont pris la décision d'octroyer une aide exceptionnelle aux enfants.

Cette mesure s'ajoute à celles-déjà prises concernant la gratuité pour tous de la restauration scolaire mais aussi de la garderie périscolaire du 18 mai au 21 juin.

•
-
-
-

Publié le 27 août 2020